

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-007

Date de convocation : **2 mars 2026**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **15**
Nombre de membres votants : **15**

L'an deux mille vingt-six, le **9 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MME NELIAS,

Secrétaire de séance : MME NELIAS

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2025

a. Résultat de l'exercice	1 210 288.46
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)	1 210 288.46
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	329 595.65
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 211 543.11
Besoin de financement = e.+f.	-2 881 947.46
AFFECTATION (2)= d.	1 210 288.46
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 210 288.46
3) Report en exploitation R002	0,00
DEFICIT REPORTE D002	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

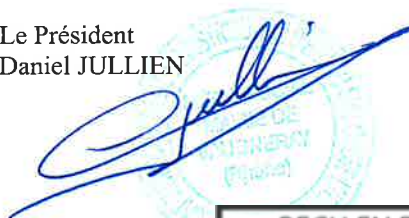
DECIDE d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2025 en recettes d'investissement au compte 1068 pour 1 210 288.46 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260309-2026_007-DE